



**PRÉFET  
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des services  
du cabinet**

**Bureau de la représentation de l'État et de la  
communication interministérielle**

Privas, le 5 novembre 2020

Madame le Maire,  
Monsieur le Maire,

Le mercredi 11 novembre 2020, nous commémorerons la victoire et la paix, le jour de l'anniversaire de l'Armistice de 1918 et de l'hommage à tous les morts pour la France.

Personne ne doit oublier ceux qui ont oeuvré en faveur de la liberté et de la paix et tous ceux qui sont tombés pour la France.

Néanmoins, la situation sanitaire et les nouvelles mesures de confinement ne permettent pas de tenir les cérémonies commémoratives dans le format habituel (public, nombreux porte-drapeaux, représentants d'associations, présence de troupes...).

C'est pourquoi, étant donné le caractère fédérateur de la commémoration, le Gouvernement a décidé d'autoriser la tenue des cérémonies pour le 11 novembre **en format restreint et en appliquant les gestes de distanciation.**

Dans ces circonstances, je vous invite à organiser une cérémonie devant le Monument aux Morts de votre commune en respectant les mesures suivantes :

- la population ne sera pas conviée en revanche elle sera invitée à s'associer à la commémoration en pavoisant ses balcons, fenêtres ... ;
- il n'y aura pas de troupes et pas d'invités ;
- la nécessaire protection des anciens combattants, habituellement très présents, rendra impossible leur participation à cette cérémonie ;
- vous pourrez procéder au dépôt d'une gerbe, accompagné éventuellement d'un adjoint et d'autres élus, en n'excédant pas 5 personnes et en respectant les mesures de distanciation ;
- la présence facultative des porte-drapeaux se limitera à un ou deux jeunes porte-drapeaux au maximum.

Le message de la Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre des armées, que vous lirez devant le Monument aux Morts de votre commune lors de cette commémoration vous sera transmis dès réception. Il sera également téléchargeable sur la page d'accueil du site internet : [www.ardeche.gouv.fr](http://www.ardeche.gouv.fr)

Enfin, les édifices publics et les mairies en particulier ont vocation à être pavés aux couleurs de la France toute la journée du 11 novembre 2020. Vous veillerez à ce que l'état des drapeaux utilisés soit toujours conforme au respect dû à l'emblème national.

Sachant compter sur votre concours, je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération très distinguée.

Rue à me

Le préfet,

Françoise SOULIMAN